ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ministres des cultes

Question écrite n° 43130

Texte de la question

M. Jean-Marie Geveaux interroge M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la protection sociale des ministres des cultes et des congreganistes. Il semblerait que les caisses propres a ces derniers, pour la maladie et la vieillesse, la CAMAC et la CAMAVIC, fassent actuellement l'objet d'un projet de refonte, de sorte que les deux caisses soient rassemblees en une seule. Pour autant, les usagers des caisses des cultes ne sont pas tenus informes de la reflexion en cours concernant leur protection sociale. En tout etat de cause, au travers des associations qui les representent, ils expriment leur adhesion a toute mesure tendant a mettre fin au regime particulier qu'ils connaissent mais qui les enferme dans un corporatisme qu'ils ne desirent pas, et allant dans le sens de l'harmonisation des regimes. En d'autres termes, les usagers des caisses des cultes souhaitent etre integres a part entiere dans le regime general, avec les memes droits et devoirs que l'ensemble des assujettis. C'est la raison pour laquelle il lui demande, d'une part, des precisions sur le projet de changement de statut regardant la CAMAC et la CAMAVIC, et, d'autre part, s'il envisage de donner satisfaction au voeu des ministres des cultes et des congreganistes d'etre integres au regime general.

Texte de la réponse

Compte tenu du caractere preoccupant des perspectives du regime de protection sociale des ministres des cultes et membres des congregations et collectivites religieuses, les pouvoirs publics ont decide la constitution d'un groupe de travail avec les representants des principaux cultes concernes. Ce groupe charge d'examiner l'ensemble des questions posees et, notamment, celles relatives au financement a debute ses travaux en octobre 1995. Ils viennent de s'achever. Le Gouvernement examine actuellement les conditions dans lesquelles la perennite de ce regime de protection sociale pourra etre assuree et les moyens de repondre, dans toute la mesure du possible, aux attentes de cette categorie de la population.

Données clés

Auteur : M. Geveaux Jean-Marie
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43130
Rubrique : Securite sociale
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5028
Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5444